

## Règlement du Concours Photo du Lycée Léon de Lépervanche

Le concours photo propose de s'interroger et de s'exprimer, par la photographie. Cette année les élèves travailleront sur le thème suivant :

### REGARDS SUR LE LYCÉE

La participation au concours se fait du :

**Mardi 12 novembre 2019 au jeudi 12 décembre 2019  
au Lycée Léon de Lépervanche.**

Pour cela :

- rends ta photo au format papier au CDI  
ou par mail au format numérique à l'adresse suivante :  
[cdi.lyc-l.de.lepervanche@ac-reunion.fr](mailto:cdi.lyc-l.de.lepervanche@ac-reunion.fr)  
La photo numérique est à enregistrer au format JPEG.
- Ton mail doit mentionner ton NOM, PRENOM et ta CLASSE.
- En aucun cas, la photo ne devra être intégrée à un document PDF.

**Les participants s'engagent :**

- A respecter le droit des personnes photographiées,
- A obtenir en conséquence leur accord pour l'affichage et l'exposition éventuelle des images envoyées au concours,
- A accepter que les photographies et les titres soient mis en ligne sur les sites des organisateurs.

**Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.**

Les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par l'organisateur.

Tout participant concourt sous son nom dans le cadre de son établissement.

Le jury, composé de professionnels, de représentants des partenaires et de personnels de l'établissement, se réunira fin 2019 ou en début 2020.

L'ensemble des travaux sélectionnés sera mis en ligne sur le site du lycée Léon de Lépervanche

Renseignements complémentaires:

Mme Bedin- professeur documentaliste

Mme Ziad- ATCT